

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 décembre 2022**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE IMMEUBLES DE RAPPORT
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 décembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 décembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILONG, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER.

Procurations

Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, M. Pascal DELIEUZE à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L.1612-2 du même code ;

VU la délibération n°3012 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2023 ;

VU la délibération n°3017 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2022 relative à la création du budget annexe Immeubles de rapport ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 21 novembre 2022.

CONSIDERANT que les inscriptions budgétaires 2023 comprennent les prévisions qui ont été faites en corrélation avec les orientations du DOB,

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du budget annexe immeubles de rapports 2023 s'équilibre à 80K€ comme suit :

- Recettes

Chapitre 70 : Le produit des locations est estimé à 80K€.

- Dépenses

Chapitre 011 : Le montant des charges à caractère général est évalué à 30K€.

Chapitre 042 : Les amortissements sont évalués à 50K€.

CONSIDERANT la section d'investissement du budget annexe IMMEUBLES DE RAPPORT 2023 s'équilibre à 50K€ comme suit :

- Recettes

Chapitre 040 : Le montant des amortissements s'élèvera à 50K€.

- Dépenses

Chapitre 21 : Le montant des dépenses d'investissements est estimé à 50K€.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe "Immeuble de rapport" de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté par chapitre.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce budget.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3063
Publication le 19/12/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 19/12/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221212-10412-BF-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

IMMEUBLES DE RAPPORT - BUDGET PRIMITIF 2023 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	30 000
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
042	Opérations d'ordre entre section	50 000
023	Virement à la section d'investissement	
DEPENSES DE L'EXERCICE		80 000

RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	
70	Produits des services	80 000
73	Impôts et taxes	
74	Dotations Subventions	
75	Autres produits de gestion courante	
042	Opérations d'ordre entre section	
RECETTES DE L'EXERCICE		80 000

IMMEUBLES DE RAPPORT - BUDGET PRIMITIF 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
16	Emprunts	
21	Immobilisations corporelles	50 000
040	Opérations d'ordre de transfert	
45	Opération réasliées sous mandats	
RAR22	Restes à réaliser 2022	
DEPENSES DE L'EXERCICE		50 000

RECETTES		
001	Solde exécution invt reporté	
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	
10	Résultat de fct affecté	
13	Subventions d'investissements	
16	Emprunts	
021	Vir. de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transfert	50 000
45	Opération réasliées sous mandats	
RAR22	Restes à réaliser 2022	
RECETTES DE L'EXERCICE		50 000

A VOTER LIGNE PAR LIGNE - BA IMMEUBLES DE RAPPORT - BUDGET PRIMITIF 2023

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	30 000	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel		
65	Autres charges de gestion		
042	Dotations aux amortissements	50 000	Adopté à l'unanimité
002	Déficit antérieur reporté		
DEPENSES DE L'EXERCICE		80 000	Adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
70	Produits des services	80 000	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		80 000	Adopté à l'unanimité

INVESTISSEMENT DEPENSES			Résultats du vote
20	Immobilisations incorporelles		Adopté à l'unanimité
21	Immobilisations corporelles	50 000	
DEPENSES DE L'EXERCICE		50 000	Adopté à l'unanimité

INVESTISSEMENT RECETTES			Résultats du vote
001	excédent reporté		Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	50 000	
RECETTES DE L'EXERCICE		50 000	Adopté à l'unanimité